

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 2 Avril

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

Il serait à souhaiter que cette grosse question fût promptement résolue, étant donné la situation financière et économique de l'Europe.

Sans vouloir examiner ici le bien ou le mal fondé des concessions nouvelles demandées à la Banque, par la commission de la Chambre chargée du projet de renouvellement, nous retracerons ci-après les principales conditions stipulées entre l'Etat et la Banque :

Service de Trésorerie

1° Prélèvements et versements par les comptables du Trésor dans les bureaux auxiliaires comme dans les succursales ; 2° acceptation des traites tirées entre comptables du Trésor, sur les villes rattachées, aux six échéances principales du mois.

Service de la Dette

1° Paiement gratuit des arrérages des rentes ; 2° émission gratuite des rentes et valeurs du Trésor.

Redevance en argent

1° Redevance de 1.700.000 fr. par an de 1891 à 1897 inclusivement ; 2° Redevance de 2.500.000 fr. par an de 1898 à 1920, fin du privilège.

Avances au Trésor

Abandon des intérêts jusqu'ici payés à la Banque sur 140 millions d'avances au Trésor.

La commission a en outre obtenu les avantages suivants au bénéfice du public :

- 1° L'escompte *quotidien* dans toutes les succursales ;
- 2° L'organisation de recouvrements *quotidiens* des effets sur les villes rattachées ;
- 3° La réduction à 0.25 pour mille de la commission de virement ;
- 4° Admission à l'escompte des effets, à partir de la valeur de 5 francs pour le

papier sur place et 10 francs pour le papier de place à place :

5° Les titres déposés en garantie d'escompte, et considérés comme faisant office de troisième signature, seront admis à garantir des effets jusqu'au double de leur valeur au maximum.

6° La liste des valeurs admises aux avances sera étendue de façon à comprendre des valeurs industrielles françaises ;

7° Les rentiers peuvent charger la Banque de faire pour eux l'accumulation des intérêts de leurs rentes volontairement déposées à la Banque.

Il sera créé 18 succursales nouvelles, 8 bureaux auxiliaires, 7 dépôts de titres et 60 villes rattachées.

En outre, la Banque abandonnant à l'Etat 7 millions représentés par les billets à impression noire qui sont aujourd'hui à peu près tous périmés, perdus ou détruits. L'Etat emploiera ces 7 millions à la réfection des pièces de 20 francs en or dont l'état peu satisfaisant était signalé depuis plusieurs années.

Ces 7 millions de billets seront, en conséquence, retranchés du montant de la circulation, le Trésor prenant à sa charge le remboursement desdits billets qui pourraient être ultérieurement présentés aux guichets de la Banque.

Jusqu'à l'expiration de son privilège ou, tout au moins jusqu'à une prorogation nouvelle, si elle intervient avant 1920, la Banque restera en possession du montant des billets autres que ceux mentionnés au paragraphe précédent et dont le remboursement ne lui aura pas été demandé.

La prorogation du privilège de la Banque de France sera de 23 ans. Ce privilège expirerait en 1897 ; il prendra fin conséquemment en 1920.

La limite de l'émission, actuellement fixée à 3 1/2 milliards, serait portée à 4 milliards.

La commission a successivement adopté tous les articles du projet de loi et les conclusions du rapport de M. Burdeau, ainsi

— Pardious, messieurs ! reprit le premier cavalier, il a raison, Clignancourt. En vrai politique il ne se prononce qu'à bon escient... Et toi, Castaignac, quelle est ton opinion ?

— Hé ! vous le savez bien, sire ! répondit en gasconnant, un tout jeune homme aux fines moustaches en croc. En toutes choses, mon opinion est celle de mon roi.

— A la bonne heure, cadet !

— Hé, sandis ! le fils de mon père, il ne connaît que la franchise.

— C'est cela, comme d'Aubigné et le brave Crillon.

— Mordious, la vaillance de Castaignac vaut la leur, et quand ma bonne Colichemarde qui, de père en fils, est venue jusqu'à moi, après avoir ébréché la Durandal de Roland...

— Et tu t'en vantes, cornibieu ! interrompit le patriotique Crillon.

— Quand mon invincible Colichemarde sort du fourreau, continua l'enfant de la Gascogne, sans même répondre à l'interjection du Brave des braves, et que sa terrible lame brille au soleil...

— Elle égale ta langue.

— Eh ! vous le dites, Sire !

Tu iras loin, mon petit, et si tu étais à la cour de France...

— Capé dé dious ! je préfère la vôtre, Sire.

— Faute de mieux, grommela dans sa barbe naissant celui que le cadet de Gascogne appelait Sire !

— Qui sait ? répliqua le Gascon dont l'oreille subtile avait entendu. Tout chemin mène à Rome.

— Mordious, mon cadet : ce n'est pas celui que

que la lettre du gouverneur de la Banque et le projet de convention.

Elle discutera mercredi les termes du rapport, qui va être distribué en épreuves aux membres de la commission.

Le rapport sera ensuite déposé sur le bureau de la Chambre qui fixera le jour de la discussion du projet.

Le Sénat sera appelé à se prononcer à son tour après le vote de la Chambre.

Les réformes nouvelles apportées dans les services de notre grand établissement financier seront accueillies favorablement dans le monde des affaires.

La plupart d'entre elles avaient été réclamées depuis longtemps d'ailleurs par les intéressés.

J. QUERCYTAÏN.

SENAT

Séance du 31 Mars 1892

Les Crédits de la guerre

M. Roger, au nom de la commission des finances, dépose et lit un rapport sur des crédits supplémentaires de 12 millions, pour le ministre de la guerre.

Sur l'ensemble, M. Halgan dit que, pour la première fois quand il s'agit d'un crédit pour le ministre de la guerre, il s'abstiendra.

La lecture du rapport a été faite dans le bruit des conversations ; il n'y a pas eu de discussion ; dans ces conditions, M. de Freycinet n'est plus un ministre de la guerre, mais un dictateur (Rires).

M. de Freycinet. — C'est la première fois qu'on dit cela de moi (Nouveaux rires).

Les crédits sont votés par 222 voix contre 3.

Un autre cahier des crédits supplémentaires pour divers ministères amène à la tribune M. Blavier.

Le président du conseil justifie les crédits demandés. Il ajoute que, d'ailleurs, le meilleur moyen de diminuer les crédits supplémentaires serait de ne pas réduire outre mesure les chapitres des ministères lors de la discussion du budget.

Les crédits sont successivement adoptés.

LA DYNAMITE

Les anarchistes en prison

Paris, 31 mars.

Le parquet sera, avant une dizaine de jours,

j'ai suivi depuis Paris.

— Ah ! Sire ! dit le catholique Crillon avec sa rudesse ordinaire, au moins égale à celle du calviniste d'Aubigné, vous aviez choisi la messe devant le roi Charles IX et il y a quelques jours, vous présentiez un enfant en plein préche...

— Au chant du psaume sacré :

Seigneur, le roi s'éjouira
D'avoir en délivrance...

— Harnibieu ! je le sais bien, monsieur d'Aubigné. Mais cela ne veut pas dire qu'il ait eu raison. Il avait accepté la messe...

— La nuit de l'exécrable tuerie, quand sonnait le glas de la Saint-Barthélemy à l'horloge du Palais, et quand tombait Coligny, le saint martyr de la foi... La messe ou la mort ! avait dit Charles. J'eusse préféré la mort.

— Tais-toi, d'Aubigné !

— Non, Sire, je ne me tairais pas... Mais d'espérance de Dieu a travaillé et habite encore chez vous, puisque vous êtes revenu à vos frères.

— Allons, allons, embrassons-nous, dit légèrement le seigneur Ligier de Clignancourt, qui, de même que la plupart de ceux de son parti, celui des Politiques ou Malcontents, se moquait, quoiqu'il fût catholique, autant de la messe que du préche. Pour ma part, j'excuse tout, pourvu qu'on soit fidèle à l'honneur et à sa dame.

— Ventre saint-gris, il a raison, le Clignancourt.

Mais, halte !... et écoutons !

— Qu'y a-t-il, Sire ?

Toute la troupe s'était arrêté.

en état de clore l'instruction ouverte contre Ravachol et ses complices, au sujet des attentats du boulevard St-Germain et de la rue de Cligny. Les accusés seront aussitôt traduits en cour d'assises. Ils ont fait, pour la plupart, des aveux complets, qui permettent de suivre les coupables depuis le point où ils ont conçu les attentats jusqu'au jour où ils les ont consommés.

Chaumartin demande qu'on le garde toute sa vie en prison. Il dit que telle est la solidarité qui existe entre les anarchistes, qu'en raison de ses aveux il sera sûrement assassiné dès qu'il aura achevé sa peine.

Ravachol avait volé 30,000 fr. chez l'Ermite qu'il a assassiné. Il avait déposé cet argent par petites sommes inégales chez des amis, tant à St-Etienne qu'à St-Denis. Ses dépositaires n'en ont jamais détourné la moindre partie à leur profit personnel.

Ravachol a passé une nuit très calme. Très fatigué, il a dormi d'un sommeil jusqu'à ce matin sept heures. Il a ensuite mangé, comme la veille, de bon appétit. Le directeur de la Conciergerie lui a rendu visite et l'a fortement engagé à faire des aveux complets.

— Voyez-vous, lui a dit Ravachol, je suis pincé, par conséquent perdu. Mais j'ai encore besoin de réfléchir. Peut-être parlerai-je ce soir ou demain, cela dépendra de la tournure de l'interrogatoire.

Etant donné le caractère particulièrement dangereux de Ravachol, il a été décidé que l'instruction se ferait à la Conciergerie même, dans la pièce occupée autrefois par le duc d'Orléans. Cela aura pour résultat d'éviter des transports dangereux du cabinet du juge à la Conciergerie.

* * *

Paris, 31 mars, soir

Le National donne sur Ravachol les renseignements inédits suivants :

« Ravachol est l'auteur d'un assassinat commis sur la personne de deux femmes qui tenaient un débit de boissons aux environs de St-Etienne. Son crime commis Ravachol se mit tranquillement à table et se servit, pour manger, du couteau avec lequel il avait égorgé ses victimes, sans même avoir essuyé la lame ! Ravachol s'en vanta même auprès de ses confidents, qui ne se sont décidés à parler que lorsqu'ils ont su qu'ils n'avaient plus rien à redouter de lui. »

Les perquisitions

Le Soleil annonce que MM. Athalin et Clément ont découvert dans les papiers de Ravachol un bon de commission pour 1,500 cartouches de dynamite, valable chez un consignataire du quartier de la Bourse.

V

LA VISION DU MOURANT

Les cavaliers, qui n'avaient pas cessé de courir au trot sur Pailhat encore fumant et éclairé par les dernières lueurs de l'incendie, venaient d'arriver au sentier que nous connaissons et qu'avait suivi le détachement des ligesurs, chargés de tourner le bourg par la montagne.

Des cris d'appel, poussés par une voix enfantine avaient frappé l'oreille du chef de la troupe.

— Cela vient de ce sentier, dit-il : c'est un enfant qui crie... D'Aubigné, allez voir... Suivez, sire de Clignancourt, toi aussi, Castaignac ! Et nous, Crillon, en avant !

— Toujours, Sire !... Harnibieu ! c'est ma devise.

— Et quels qu'ils soient, jouons d'estoc et de taille sur les truands qui ont fait cela.

— Ligueurs ou huguenots : à la bonne ! répliqua Crillon.

D'Aubigné, avec le Politique et le Gascon avait pris le sentier, tandis que le reste de la troupe se mit à galoper vers le bourg en cendres.

A la vue de l'horrible désolation qui régnait partout, des décombres fumants, des maisons écroulées, des cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants, les uns en partie calcinés, les autres nageant dans le sang, le chef des cavaliers fit un mouvement de pitié et d'indignation.

— Les monstres ! dit-il. Que leurs enfants-faits, ces pauvres gens ?... Ah ! si jamais...

— Je suis sûr, interrompit Crillon, que le roi...

— Tais-toi, Crillon ! c'est lui, cette fois, qui a donné le signal.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 12

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

IV

MASSACRE ET INCENDIE

A la vue du brasier, encore incandescent, du malheureux bourg de Pailhat, qui venait de s'offrir à lui subitement au détour d'une arête de la montagne, celui qui marchait en tête de la troupe s'écria :

— De par la mort-Dieu, comme dirait mon royal beau-frère, je ne m'étais pas trompé... C'était bien un bruit d'arquebusade et non le tonnerre... Voyez, messieurs !

— Bel ouvrage ! fit une voix grave et sombre. Exploit des papistes, je gage...

— Qui le dit, harnibieu ? interrompit brusquement un des cavaliers. D'Aubigné voit partout la main des catholiques. Vos huguenots ne sont peut-être pas coutumiers du fait ?

— Et vous, Crillon, vous soutenez toujours vos frères catholiques. Avant d'accuser, sachons du moins palsanguienne ! quels sont les coupables.

Cet approvisionnement était destiné aux manifestations du 1^{er} mai.

On assure que 87 cartouches provenant du vol de Soisy-les-Etoiles ont été trouvées jeudi à Montreuil où Ravachol avait, dit-on, un autre domicile.

Nouvelles arrestations

Paris, 31 mars.
M. Véron, commissaire de police, a arrêté ce matin, place Monferlat, un anarchiste nommé Jean-Baptiste Delaunoy, accusé d'un vol de dynamite commis il y a quelque temps dans les environs d'Avone. Une chose qui a frappé les magistrats, c'est qu'il répond au signalement donné par le jeune clairon des Tireurs des Bâtiments, de l'individu qui l'avait accosté au moment de l'explosion de la rue de Clichy.

Lyon, 31 mars.
Ce matin, à la première heure, M. Ramondene, chef de la sûreté, a procédé à l'arrestation de l'anarchiste Jarrons, demeurant à Vaise, employé comme chauffeur à la brasserie Velten, quai de l'Industrie.

Il y a trois semaines on avait trouvé des cartouches de dynamite enveloppées dans un numéro du journal le *Père Peinard*, sur le quai de Jayr, puis quelques jours plus tard d'autres à la brasserie Velten, derrière la chaudière de cet établissement.

Toutes ces cartouches étaient de la fabrication de l'Etat, et portaient la marque de Vonges. On avait immédiatement soupçonné Jarrons, employé à la brasserie Velten, qui, pensait-on, cherchait à se débarrasser de ces engins compromettants, et avait voulu les faire sécher, car ils étaient très humides, comme après un long séjour dans la terre.

Lettres de menaces

Paris, 31 mars, soir.
Le garçon de restaurant, Lhérot et son patron ont reçu des lettres les menaçant de mort.

Châlons-sur-Marne, 31 mars.
M. Sarre, propriétaire de la manufacture de broserie de Châlons, a reçu hier matin une lettre signée Sodivail, qui le prévient que les anarchistes feront sauter prochainement son usine au moyen de la dynamite. M. Sarre a immédiatement déposé cette lettre au parquet. Des mesures de précautions ont été prises et des perquisitions ont été opérées.

Compiègne, 31 mars.

On a trouvé, vers cinq heures du soir, sur une des fenêtres de l'Hôtel de Ville, un étui goudronné muni d'une mèche qu'on croit être une cartouche de dynamite. C'est la deuxième tentative de cette nature qui est constatée depuis six jours. Une instruction est ouverte.

Suivant la *Gazette des Tribunaux*, le complice de Ravachol, Gustave Mathieu, aurait réussi à passer la frontière.

INFORMATIONS

Au Dahomey

Un télégramme de Porto-Novo annonce qu'une troupe d'environ 200 Dahoméens, a attaqué Kezenou, sur l'Ouémé, à 15 kilomètres de Porto-

— La reine-mère, plutôt. Harnibieu! un roi de France ne peut vouloir de pareilles horreurs dans son royaume.

— Tu ne dis pas ce que tu penses, cette fois. Souviens-toi de Charles, son frère, arquebusant lui-même ses fidèles sujets calvinistes d'une fenêtre du Louvre. Tu as blâmé hautement toi-même ces infamies.

— Le pauvre Charles était en démence : Catherine avait abusé de son influence sur lui. Il en a pleuré des larmes de sang... « Ah ! que j'ai eu un méchant conseil, disait-il à sa nourrice la nuit d'avant sa mort. O mon Dieu ! pardonne et fais miséricorde ! » Il eut Conconas en horreur, parce que celui-ci s'était vanté devant lui des atrocités commises, et pour cela surtout le fit condamner à mort.

— Et Henri III, qui voulait égorger Fervaques, uniquement parce qu'il le soupçonnait d'être en relations avec moi ? Tu le sais, parce que c'est toi qui l'as fait enlever.

— Crillon ne répondit pas d'abord.
— Sire ! murmura-t-il enfin de la voix d'un pêcheur contrit, comme s'il eût à se confesser, lui champion de la royauté, des crimes de celle-ci. Sire ! l'homme a ses faiblesses.

— Hé ! ventre saint-gris, je le sais bien.

— Mais le roi est le roi.

— Tu le sers quand même.

— Il représente la France.

— Ah ! Crillon ! pourquoi n'est-tu pas à mon service ?

— Vous n'êtes pas le roi de mon pays.

Le chef des cavaliers ne répondit que par un sourire à cette observation, sourire étrange et qui

Novo. Les dispositions nécessaires ont été prises pour mettre Porto-Novo et Kotonou à l'abri d'un coup de main. Un croiseur restera mouillé au large en vue de la côte.

Le gouvernement a décidé d'envoyer un croiseur au Dahomey.

Les incidents dans les églises

Des scènes de désordre ont eu lieu à l'église St-Nicolas-du-Chardonnet. L'abbé Dumont ayant fait allusion à l'apport des capitaux dans le travail des sociétés, des murmures éclatèrent. Puis quelques coups de poings furent échangés. On procéda à l'expulsion des perturbateurs et le prédicateur put continuer son sermon.

Un évêque privé de traitement

L'évêque de Viviers ayant quitté son diocèse sans autorisation pour se rendre à Rome, le ministre des cultes a décidé de suspendre son traitement pendant toute la durée de cette absence irrégulière.

Terrible accident dans une caserne

Foix, 31 mars.
Hier soir, vers 9 h., à la caserne, pendant qu'un sergent lisait à près de 150 hommes une note de service, le plancher de la chambre s'est effondré, et une grande partie des soldats a été précipitée à l'étage inférieur. Les secours ont été immédiatement organisés et l'on a relevé parmi les décombres 54 blessés. Douze d'entre eux ont été conduits à l'hôpital, mais aucun n'est en danger de mort.

D'après une autre dépêche de Foix, l'accident s'est produit au troisième étage de la mairie où sont casernés les réservistes actuellement appelés sous les drapeaux.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos députés

Les députés du Lot viennent de présenter l'amendement suivant au budget de 1893 :

« Contributions directes et taxes y assimilées. Article 3. Supprimer dans cet article les mots : « Pour la contribution personnelle mobilière », ainsi que les sommes relatives à cette contribution portées dans l'état B, annexé à la présente loi, et ajouter les paragraphes suivants :

« Le contingent de chaque département pour la contribution personnelle mobilière est fixé en principal et centimes additionnels généraux pour 1893 proportionnellement à l'ensemble des valeurs locatives imposables du département. Chaque contingent départemental représentera 4 0/0 de l'ensemble des valeurs locatives imposables. »

« Les contingents d'arrondissement et les contingents communaux seront établis sur la même base. »

L'amendement porte les signatures de MM. Dellestable, Labrousse, Cambe, Reinach, Dupuy-Dutemps, etc.

A la Chambre

Dans la séance du 29 mars, la Chambre a adopté une loi tendant à autoriser le département du Lot à s'imposer extraordinairement pendant l'année 1893.

— sans doute traduisait une pensée d'avenir, mais auquel Crillon, chevauchant à côté de son interlocuteur, ne put faire attention.

Tous deux, suivis de leur troupe, continuaient à avancer lentement et avec peine, au milieu des débris enflammés et des corps gisants.

— Regarde, Crillon ! dit encore le chef, ce sont bien encore de malheureux calvinistes. En voici un qui tient encore une Bible dans ses mains crispées.

— Et ceux-là, Sire ?

— Ils portent la croix, mais ce sont des soldats... Preuve de plus.

— Peut-être ont-ils été attaqués ?

— C'est ce que nous saurons bien, si nous en rencontrons un vivant.

— En voilà un.

— Où ?

— A deux cents pas devant nous.

— Un arquebusier ligueur.

— On dirait qu'il cherche un ami, un frère...

— C'est vrai, il regarde partout.

— Vous voyez donc bien, Sire !

— Quoi ?

— Pour qu'il cherche ainsi parmi les décombres et derrière les pans du mur, il faut que ce soit un habitant.

— Et tu en conclus, Crillon ?

— Que c'est quelque bourg catholique, protégé par les soldats de la Ligue, qui a été assailli en camisade (attaque de nuit) par vos huguenots.

— Il va nous le dire... Hé ! l'homme !

Mais l'arquebusier qui, entièrement absorbé par ses recherches, n'avait point remarqué les ca-

Nos sénateurs

La Société nationale d'encouragement à l'agriculture vient de procéder à l'élection de son bureau pour 1892.

Notre honorable sénateur, M. de Verninac, a été nommé un des quatre secrétaires.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur de prévenir ses administrés qu'il tient à la disposition de MM. les industriels et entrepreneurs, les cahiers des charges dressés par l'Administration de la guerre, pour la fabrication de conserves de viande pour l'armée. Ils pourront en prendre connaissance au secrétariat de la Mairie, les jours fériés exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Contributions indirectes

M. Lassigne, inspecteur des contributions indirectes à Cahors, est nommé receveur principal à Toulon (Var).

Postes et Télégraphes

M. Vuillemot, commis des postes et télégraphes à Toulouse, mari de la directrice de l'école supérieure de Monteucq, est appelé en la même qualité à la recette de Cahors.

Les facteurs des Télégraphes

La *Petite République* dit que M. Rouvier a rejeté la demande de la direction générale des postes et télégraphes en faveur des facteurs des télégraphes qui voulaient, au point de vue de la retraite, le bénéfice accordé légalement aux sous-agents actifs.

Officiers d'administration

Le ministre a décidé que l'appel de 1892, des officiers d'administration de réserve et de l'armée territoriale du service des hôpitaux militaires aura lieu dans les conditions suivantes :

Réserve. — 160 officiers d'administration adjoints de 2^e classe de réserve seront convoqués par moitié, en deux séries, pour accomplir une période d'instruction de quatre semaines, savoir :

Première série, du lundi 16 mai au dimanche 12 juin ;

Deuxième série, du lundi 5 septembre au dimanche 2 octobre.

RAPPORT DE M. REY

SUR L'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE ET LA
CRÉATION D'HOPITAUX-HOSPICES CANTONAUX

(Suite)

Doit-on lui préférer l'assistance communale ? Elle a certainement de grands avantages. On y est plus près des misères à soulager, on les connaît mieux et on peut plus facilement éviter que les secours s'égarer sur ceux qui n'en ont pas besoin ou négligent ceux qui sont dans la nécessité. La surveillance s'exerce avec plus de soin et les ressources du service sont dépensées avec plus de ménagement et de profit. Mais en laissant tout le poids de l'assistance sur la commune, ce système aboutirait à une injustice criante, car il aurait pour résultat de charger les communes d'autant plus lourdement qu'elles seraient plus pauvres et possèderaient plus d'indigents, et il ne tarderait pas à amener leur ruine.

Le système de l'assistance départementale ne présenterait pas au même degré les inconvénients

valiers, s'était arrêté brusquement devant un petit bâtiment préservé du feu.

Il avait mis son arquebuse en joue.

— Arrête, coquin ! s'écria le chef en éperonnant en même temps son coursier.

Mais le cheval se cabra devant une poutre qui crépitait encore, et un coup de feu retentit.

— Cornibieu ! s'écria Crillon ! catholique ou calviniste, je le tue comme un traître.

On franchit l'obstacle, malgré la répugnance des chevaux, mais le meurtrier avait disparu.

— Où a-t-il passé, le pendard ? demanda Crillon.

— Courons toujours à la maison... il y a peut-être quelqu'un à sauver.

— Sire ! il me faut ce garmement. Je vous laisse pour le quérir. Conibieu ! j'en assomme à coup de pommeau.

— Va, Crillon ! vas, fais ton métier de vengeur, chevalier sans reproche ! Suivez-le, Messieurs.

Et le digne Crillon, que rien ne pouvait retenir, qu'il eût à sauver un honnête homme ou à punir un scélérat, courut avec l'escorte à la recherche du félon arquebusier, tandis que le chef des cavaliers mettait pied-à-terre devant la maison.

Ce dernier avait à peine passé la bride de son cheval à un anneau dans le mur, qu'il entendit des cris d'enfant dans l'intérieur de la maison.

— Encore un mion qui pleure ! dit-il en s'élançant par la porte ouverte, sans se donner la peine de tirer son épée.

A quelques pas d'un homme agonisant, couché

des deux précédents, mais il n'aurait pas non plus les avantages respectifs qui les caractérisent.

Le meilleur système serait une combinaison faisant intervenir l'Etat, le département et la commune pour ce que chacun de ses groupes peut apporter de meilleur à l'œuvre de l'assistance.

L'assistance doit être communale pour le choix des indigents, la distribution des secours et une partie suffisante de la dépense.

C'est au département qu'il appartient d'organiser le service surtout au point de vue de l'hospitalisation des malades afin de lui donner une unité qu'il n'aurait pas autrement et sans laquelle le fonctionnement en serait plus difficile et les résultats moins bons. Il doit de plus, par un système de subventions graduées, venir en aide aux communes pauvres qui manquent des ressources nécessaires.

Enfin l'Etat doit intervenir pour surveiller l'exécution de la loi et organiser même d'office les secours, là où l'on se refuserait à les établir. Il faut aussi, dans l'intérêt d'une juste répartition de la dépense, qu'il fournisse aux départements des subventions proportionnées à leurs besoins et en raison inverse de leurs revenus.

On réalisera de cette manière cette solidarité fraternelle qui est inscrite dans nos constitutions et qui doit régner dans un pays de démocratie comme le nôtre. La nation ne fera plus qu'une grande et même famille où les groupes riches viendront au secours des groupes pauvres, au grand profit de l'harmonie générale non moins que des intérêts de la collectivité, et les charges de l'assistance, équitablement réparties, seront facilement supportées par les populations.

III. — Ce genre de collaboration n'est pas une nouveauté dans nos lois. Il existe déjà, nous l'avons dit, pour les aliénés et les enfants assistés. Il est mis en œuvre pour l'instruction primaire et la construction des écoles. Il a surtout reçu la plus large et la plus complète application pour la construction de notre réseau vicinal, et c'est même sur ce modèle, qu'il a donné de si bons résultats et qui a été si unanimement approuvé, qu'est calquée la répartition de charges de l'assistance entre les communes, le département et l'Etat que vous propose la Commission.

Prétendrait-on que la question qui vous est soumise n'a pas un caractère d'intérêt général aussi prononcé que les services publics dont nous venons de parler ? Le soulagement des malades, le maintien de la santé publique, la conservation de la vie de nos ouvriers n'intéressent-ils pas autant la nation que les secours aux aliénés et aux enfants assistés, et y a-t-il une différence fondamentale entre ces divers genres d'assistance ? Ne sont-ils pas, au contraire, du même ordre et ne doivent-ils pas être résolus de la même manière ?

L'expérience a, du reste, prononcé en sa faveur. Partout où l'assistance médicale est organisée, et nous avons vu que c'était à peu près chez toutes les nations de l'Europe, ce système de solidarité a prévalu. Partout elle est établie sur l'assistance communale avec l'appui des groupes administratifs immédiatement supérieurs (départements, provinces, cercles), et souvent aussi celui de l'Etat. C'est le système qu'a adopté le Conseil supérieur de l'assistance, c'est aussi celui auquel a adhéré le Congrès international de 1889, où vingt-cinq nations étaient représentées.

sur le sol, un groupe confus se débattait, à la lueur de l'incendie qui achevait de consumer une grande voisine, et dont les reflets, de temps en temps plus vifs, venaient, par la fenêtre ouverte, éclairer sinistrement cette scène de violence.

L'arquebusier, que Crillon cherchait en vain dans les environs, tenait à bras-le-corps une femme évanouie qu'il voulait emporter, tandis qu'à la jupe et aux genoux de l'infortunée s'attachaient, d'un côté, un enfant en larmes, de l'autre, les mains crispées d'un blessé.

Le soldat royal jurait et lançait des coups de pied aux deux malheureux, mais en vain ; car le blessé, dont le poids seul suffisait pour retenir la victime, se cramponnait à la jeune femme par des mouvements convulsifs.

— Jeanne est à moi, disait le ligueur en ricanant.

— Misérable ! répondit le blessé, tu viens d'assassiner son père.

— Crois-tu donc, répliqua l'autre, que je l'aie jamais voulue pour femme ? Une huguenote !... Néanmoins elle sera à moi, je l'ai juré.

— Cornibieu ! s'écria le compagnon de Crillon, en empruntant à celui-ci un de ses jurons favoris. Tu en auras menti, Guisard maudit !

Et le saisissant d'une main par le pourpoint et la fraise, de l'autre il lui asséna de vigoureux coups de poing.

— Jarnigois, ajouta-il, je me souviens du Béarn.

(A suivre)

PILULES GICQUEL, la Boîte 1 fr. 50

Les conclusions qu'a formulées cette assemblée... si compétente et si autorisée sont tellement con-

L'assistance publique doit être rendue obli-

L'assistance médicale obligatoire comprend

L'assistance médicale est due, à défaut de

L'organisation doit être faite par une unité

(A suivre.)

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. Daynard, directeur semestriel

M. le secrétaire général dépose les publica-

M. de Laroussilhe signale plusieurs œuvres

M. Joseph Blanc, chargé par la Société des

M. de Laroussilhe signale plusieurs œuvres

M. de Laroussilhe continue la lecture de son

Le Président, J. DAYNARD.

Le Secrétaire, J. BLANC.

Fumel

Tournon

Lalbenque

Promilhanes

du sinistre. La gendarmerie de Limogne procède

Foire du 1er avril

Bœufs ou vaches amenés 1,000 environ ; le

Les porcs gras se vendaient de 39 à 45 fr. les

Moutons ou brebis, 1,500 environ. Les gras se

Blé en vente 350 hectolitres, vendus 21,25 en

Pommes de terre 100 hectolitres, 2,50 les 80

Ni vols ni accidents à signaler.

Musique du 7me de ligne

Table listing musicians: Les Cadets de Russie (pas redoublé), Le Chalet (ouverture), La Fleurance (caprice pour petite flûte), Sylvia (cortège de Bacchus), Le Cocoyer (havanaise)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 19 au 26 mars 1892

Naissances: Boussac Marguerite, rue du Lycée, 30.

Décès: Berbessot Joseph, 42 ans, rue St-Georges, 6.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

FÊTES DE PAQUES

Extension de la durée de validité des Billets

A l'occasion des Fêtes de Pâques,

Ces billets conserveront la durée de vali-

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

LE NOYER

(Suite)

Plus tard, on les émonde. Emonder ou

Vous vous rappelez que les branches

Greffer, c'est un peu plus difficile ; néan-

Auguste, fais-moi passer cette branche ;

Je le décapite aujourd'hui ou au printemps,

Comme toutes les greffes ne réussissent

En passant au vieux cimetière, nous

Cette explication parfaitement comprise

En passant au vieux cimetière, nous

— Ne craignez pas, elles ne pleuvent pas

— D'où cela vient-il ?

— C'est qu'il n'a pas été greffé. Les an-

Vous autres, qui êtes jeunes, et qui avez

Père Louis, vous seriez un bon éduca-

— C'est bien ce que je fais et je m'en

Ici, en effet, le sol était couvert de belles

Après avoir félicité notre gauleur et lui

Il y avait plaisir à entendre ces petits

Tous parleront de la greffe à leurs pa-

Notre terrain, essentiellement calcaire,

Il y avait plaisir à entendre ces petits

Tous parleront de la greffe à leurs pa-

Notre terrain, essentiellement calcaire,

Il y avait plaisir à entendre ces petits

Tous parleront de la greffe à leurs pa-

Notre terrain, essentiellement calcaire,

DERNIÈRE LOCALE

Prolongement de la rue des Ecoles

M. le Préfet du Lot a pris aujourd'hui même

Armée

Le général Combarieu est arrivée hier au soir

Un Vétéran de la Démocratie

M. Isidore Combarieu, le sympathique vété-

Les Sauveteurs du Lot

Les membres de la Société des Sauveteurs du

Les Prévoyants de l'Avenir

La fraude du miel

Hier, jour de foire à Cahors, plusieurs mar-

BULLETIN FINANCIER

L'ouverture de la bourse s'est faite en pleine

En fin de séance, on réactionne et il nous semble

La bourse n'a pas été favorable aux actions de nos

Le Suez réactionne. Nos grands chemins sont

En Banque, il se produit un petit mouvement en

Les valeurs de cuivre sont moins fermes. La Mo-

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de

Pilules Suisses ! Le médicament le plus populaire de France. Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.



Les Buveurs d'eau. Il n'y a pas que les méchants qui soient buveurs d'eau, il y a aussi la foule des malades et des valétudinaires, qui vont demander aux sources thermales la guérison ou le soulagement de leurs maux. Tout bien considéré, l'eau de goudron peut suffire au plus grand nombre de personnes dont la santé est chancelante, à ceux qui sont sujets à des maux d'estomac, qui ont la poitrine faible, la gorge ou les bronches sensibles. Le Goudron Guyot permet de préparer partout et à l'instant une eau de goudron limpide, aromatique, efficace et des plus économiques. Il importe de retenir que le véritable Goudron Guyot est préparé uniquement, 19, rue Jacob, à Paris.

LILLE

Le jour où j'ai eu la bonne fortune de faire usage des **Pilules Gicquel**, j'ai été sauvé. Je souffrais des vomissements et j'avais toujours des migraines; aujourd'hui je suis complètement guéri, grâce à ces excellentes **Pilules Gicquel**.
Signé: HIRCH, à Lille.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques: « Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans

passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUELIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et

sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50, 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. Partout chez les bons pharmaciens et épiciers DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacie, 102, RUE RICHELIEU, PARIS

PROFITS de 5 à 10%

assurés sans risque MOYEN DE RALLIEMENT BENEFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis. COCHRANE and SONS, Stockbrokers, 43 & 44, Cornhill, E. C., LONDRES. Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52 près le Palais de Justice

PUBLICATION

AFIN DE

Purge

D'hypothèques légales

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant exploit du ministère de Peyret-Mirande, huissier à Cahors, en date des vingt-six et vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-douze, et à la requête de Pierre Andrieu, gendre Cubaynes, propriétaire cultivateur au Mas d'Aspech, commune de Belmont, lequel avait constitué M^e Jules Billières pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne.

Il a été notifié à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, en son parquet, au Palais de justice de ladite ville, en parlant à lui-même, qui visa l'original, et à dame Marie Deltheil, sans profession, épouse de Pierre Courdesse, dit Antoine, cultivateur au Mas d'Aspech, commune de Belmont, domiciliée avec lui, son dans domicile, en parlant à elle-même. Un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et expédié, constatant le dépôt fait audit greffe par M^e Billières, avoué, de l'expédition conforme d'un acte retenu par M^e Sers, notaire à Puylaroque le sept mai mil huit cent quatre-vingt-deux, contenant vente au requérant par ledit Pierre Courdesse et Catherine Déjean, sa mère, de la partie nord d'un entier article composé de terre labourable et pré, situé au lieu de Terrier à Baladou, commune de Belmont, formant les numéros sept cent vingt, sept cent vingt-deux P et sept cent trente-cinq P, section A du plan cadastral. La partie vendue forme un triangle et tient du nord-ouest à pré de Courrounet et à terre de Brugidou (ce côté a soixante-quinze mètres de longueur), du midi, à restant au vendeur (ce

côté a soixante-huit mètres quatre-vingt centimètres de longueur). La partie vendue sera séparée de la partie restante au vendeur par une ligne droite séparant le pré de la terre numéro 735 restante au vendeur, prolongée jusqu'à la terre de Sarrut (ce côté a une longueur de soixante-huit mètres quatre-vingt centimètres seulement, de la borne qui sépare l'immeuble de Sarrut de la partie d'immeuble vendue). La partie vendue comprend tous les numéros 720, 722 P et 735 P. Cette vente a été consentie et acceptée moyennant la somme de onze cent francs payable comme il est dit dans cet acte. La présente notification a été faite afin que Monsieur le Procureur de la République et ladite dame Marie Deltheil épouse Courdesse, eussent à prendre, si bon leur semblait, dans l'intérêt de ladite épouse Courdesse ou de toute autre personne qu'il appartiendrait, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient sur les immeubles précités et ce dans le cours des deux mois qui suivra la présente publication, Leur déclarant que faute par eux de ce faire dans le dit délai, ces biens passeraient aux mains des requérants, libres et affranchis de

toutes les hypothèques légales qui pourraient les grever de quelque chef qu'elles proviennent ou pussent provenir. En outre, il était déclaré à Monsieur le Procureur de la République, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, n'étant pas connu du requérant, celui-ci ferait faire la présente publication conformément aux dispositions de l'article 2194 du Code civil et aux avis du conseil d'Etat des 9 mai et 1^{er} juin mil huit cent sept. Pour extrait certifié sincère. Cahors, le 2 avril 1892. L'avoué poursuivant, Signé: J. BILLIÈRES.

A LOUER

UN APPARTEMENT
AU 1^{er} ÉTAGE
Composé de 9 pièces
Maison LUTZY, aux Hortes

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME

Pharm. à Bordeaux. Le seul sirop obtenu par injection de bois, guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrouement. DÉPOT: Toutes Pharmacies.

SANTAL DE MIDY

Pharmacien à Paris. Supprime Copahu, Cubébe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Chaque capsule porte en noir le nom. DÉPOT: Toutes Pharmacies.

MAGASIN ET APPARTEMENT

A LOUER PRÉSENTEMENT
Rue de la Liberté, 10
S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUTZY

ÉTUDE

de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

VENTE

SUR

expropriation forcée

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, le mercredi quatre mai mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi.

Conformément aux articles trente-deux et trente-trois du décret-loi du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés du Crédit Foncier et par exploit de Peyret, huissier à Cahors, en date du premier février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, le Crédit Foncier de France a fait signifier à Monsieur Guillaume BALDRAN, meunier, et à Madame Marie LAVERGNE son épouse demeurant ensemble au moulin St-James à Cahors, ses emprunteurs, un commandement d'avoir à payer les annuités arriérées, sous peine d'y être contraints par la voie de l'expropriation de leurs immeubles. Ce commandement contenait conformément au décret précité, la désignation des biens qui devaient être expropriés. Cette mise en demeure étant demeurée sans résultat l'original, a été transcrit au bureau des hypothèques

de Cahors, le vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 144 numéro 36. Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où il est tenu à la disposition du public. En conséquence, et à la requête du Crédit Foncier de France, société anonyme dont le Siège social est à Paris, rue des Capucines, n° 19; agissant poursuites et diligences de son Gouverneur, domicilié au Siège social, laquelle constitue pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, M^e LACOSSE, demeurant à Cahors, rue Fénelon, n° 7. Au préjudice des mariés BALDRAN. Il sera procédé, le mercredi quatre mai mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, à l'audience du Tribunal civil de Cahors au Palais de Justice, à la vente en sept lots des immeubles ci-après désignés:

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE
TELLE QU'ELLE EST FAITE AU COMMANDEMENT-SAISIE

Un domaine situé sur les communes de Cahors et de Pradines, canton de Cahors (Lot) consistant en une maison d'habitation, cour, jardin, terres, vignes et friches porté au cadastre, savoir:

1^o De la commune de Cahors sous les numéros 732, 733, 1136, 1142 P, 1143 P et 1144 P, de la section M, pour la contenance de deux hectares, treize ares, quarante centiares;

2^o De celle de Pradines, sous les numéros 56, 58, 59, 719, 720, 549, 556, 560, 681, 682 et 683, de la section B, pour une contenance de soixante-onze ares, cinquante centia-

res, ensemble deux hectares, quatre-vingt-quatre ares, quatre-vingt-dix centiares. Ainsi que le tout se poursuit et comporte, sans aucune exception ni réserves, avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y avoir été faites depuis le contrat de prêt.

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

La vente aura lieu en sept lots et les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes:

Premier lot
Le premier lot contenant quatre ares douze centiares, se composera des numéros du cadastre ci-après: 556, 560 P, 569 P et 549 P, section B, de la commune de Pradines. Il sera vendu sur la mise à prix de cinquante francs, ci.. 50 fr.

Deuxième lot
Le deuxième lot contenant vingt ares, quatre-vingt-sept centiares, se composera des numéros 681, 682 et 683, de la section B, de la commune de Pradines. Il sera vendu sur la mise à prix de cinquante francs, ci.. 50 fr.

Troisième lot
Le troisième lot contenant trente-six ares quatre-vingt-six centiares, se composera des numéros 56 P, 58 et 59 de la section B, de la commune de Pradines. Il sera vendu sur la mise à prix de cinquante francs, ci.. 50 fr.

Quatrième lot
Le quatrième lot contenant neuf ares soixante-cinq centiares se com-

posera des numéros 719 et 720, de la section B, de la commune de Pradines. Il sera vendu sur la mise à prix de cinq francs, ci..... 5 fr.

Cinquième lot
Le cinquième lot contenant quatre-vingt-cinq ares, se composera du numéro 1136, de la section M, de la commune de Cahors. Il sera vendu sur la mise à prix de cinq francs, ci..... 5 fr.

Sixième lot
Le sixième lot contenant quatre-vingt-quatorze ares, se composera des numéros 1142, 1143 P, 1144 P, de la section M, de la commune de Cahors. Il sera vendu sur la mise à prix de cinq francs, ci..... 5 fr.

Septième lot
Le septième lot contenant trente-quatre ares quarante centiares, se composera des numéros 732 et 733, de la section M, de la commune de Cahors. Il sera vendu sur la mise à prix de cinq francs, ci..... 5 fr. En sus des charges.

NOTA. — Il est expliqué qu'après les premières adjudications tous les immeubles ci-dessus désignés pourront être réunis en un seul lot et remis en vente sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles. Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication. Conformément à l'article six cent quatre-vingt-seize du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales sur les immeubles

ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription sous peine de déchéance avant la transcription et jugement d'adjudication. NOTA: Aux termes de l'article 2 du décret-loi du 28 février 1852, l'adjudicataire sera tenu:

1^o D'acquiescer dans la huitaine de la vente à titre de provision dans la Caisse du Crédit foncier de France le montant des annuités dues par le saisi;

2^o Et après les délais de surenchère de verser le surplus du prix à ladite caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sans néanmoins son action en répétition si la Société avait été indûment payée à leur préjudice. Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué poursuivant sous-signé. Cahors, le dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-douze. L'Avoué poursuivant, Signé: LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-douze. Fol^o c^o, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: AGARD, receveur.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.